Relevé de Conclusions du Conseil de la Vie Sociale

De l'EHPAD Du Centre Hospitalier de la Mauldre

Le 3 juillet à 14h30

Salle polyvalente-site Saint Louis

Présents	Excusés	Absents
Membres avec voix délibératives : • Représentants des personnes accompagnées : Jacqueline CROISIER (SL) Simonne MARIE (SL) Mireille NATAF (BR) Charles MASSIOT (BR) • Représentants des familles : Didier MERLIN (SL) Patricia HATTON (BR) Nathalie RIOU (BR) • Représentant des professionnels : Mélodie REVEILLAUD David LEJONCOURT • Représentant de l'organisme gestionnaire : Nirane CHHENG Cécile BETTON **Invités permanents :** Nicolas FLEURENTDIDIER, directeur délégué Séverine BARTHELEMY, Cadre supérieure de santé Florence MONTEMONT, Cadre de santé (SL) Célinia CALIXTO, service animation (BR) Laurent LECCIA, service animation (SL) Secrétaire de séance : Cécile BETTON	Corinne CUCCHINI (SL)	

Approbation du dernier relevé de conclusions du CVS en date du 8 juin 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, le relevé de conclusions de la séance du 8 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. Actualités à l'Hôpital et à l'EPHAD

Un retour sur la gestion des épisodes de canicule est réalisé. Les modalités mises en place durant ces épisodes ont été les suivantes :

Bois Renoult :

- climatisation mise en route dans les espaces desservis à savoir les salles de restauration et les espaces de déambulation.
- Les chambres étant dépourvues d'équipements de climatisation ou de rafraîchissement, il avait été recommandé de laisser les portes ouvertes.

Saint-Louis :

- climatisation mobile dans les unités de l'ancien bâtiment (AB) ;
- un transfert de plusieurs résidents vers les services du nouveau bâtiment (NB) a été effectué ;
- les espaces communs de NB étant rafraîchis, ils ont également été optimisés afin d'y accueillir temporairement des lits de résidents de AB
- NB : les 84 chambres sont toutes climatisées.

Des climatiseurs mobiles supplémentaires et des ventilateurs ont été achetés. Une douzaine de climatiseurs devrait être livrée prochainement. Le budget sera pris en charge par l'ARS.
Une aide financière fléchée allouée par les tutelles pour palier au risque de déshydratation a permis le recrutement d'un renfort pour le Bois Renoult, c'est en cours pour Saint Louis.

2. Organisation interne

a. Bilan des animations 2025, perspectives 2026

Le ruban social pour l'année 2026 et le rapport d'activité de l'année 2025 sont projetés en séance et seront adressés prochainement aux membres du CVS.

Les représentants des familles informent que certaines d'entre elles ont eu l'occasion d'exprimer le souhait d'être davantage impliqués lors des animations et évènements notamment sur des tâches de mise en place et installation. Cette organisation suppose une information fluide en amont.

La direction rappelle les limites des capacités bâtimentaires ainsi que les risques existant lors de la prise des repas appelant une vigilance particulière sur les textures. L'encadrement ajoute que lorsque les évènements sont programmés, un renfort en personnel est actionné. Le ratio en professionnels ne constitue par conséquent pas un sujet.

L'enjeu réside davantage dans les possibilités d'identification des occasions pour lesquelles les familles pourraient être sollicitées en ce sens.

⇨ **Sujet à évoquer au prochain comité animations prévu en septembre.**

b. L'utilisation des chambres : perspectives de mouvements de résidents dans une logique d'optimisation des RH, présentée par M. CHHENG

- Taux d'occupation SL : 140/153 (les places ont en effet été gelées en raison des difficultés à les occuper)
- Taux d'occupation BR : 175/202 soient 27 places vacantes de façon diffuse.

Le projet évoqué en séance consiste ainsi à opérer un mouvement de résidents dans une logique d'optimisation des ressources. L'unité concernée est ADB compte tenu de sa localisation isolée des autres unités, induisant des charges en personnel significatives. Cette dernière accueille actuellement 18 résidents.

L'opération envisagée va permettre le redéploiement du personnel actuellement affecté à ADB et une optimisation des dépenses hôtelières et logistiques, et ainsi constituer un levier amenant à une baisse des dépenses, celui de l'augmentation des recettes par l'augmentation de l'activité n'étant pas atteignable.

Il s'agira là non d'une fermeture de l'unité mais d'une redistribution.

Les représentants des familles, des résidents et des professionnels s'interrogent sur la cohérence de l'opération considérant le projet de cession du site BR à LNA Santé. Ils soulignent par ailleurs l'impact sur la qualité de vie des résidents, ces derniers occupant leur chambre depuis un certain nombre d'années pour certains. Un tel changement d'environnement risque d'engendrer une perte de repères chez les résidents concernés.

⇨ **Avis émis en séance** :
- Les 4 représentants des résidents des familles émettent un avis défavorable
- Les 2 représentants des professionnels émettent un avis défavorable
- Les 4 représentants des personnes accompagnées émettent un avis défavorable
- Les 2 représentants de l'organisme gestionnaire émettent un avis favorable.

c. La nature et le prix des services rendus : hausse des tarifs d'hébergement 1er mai + 1er juillet, présentée par M. CHHENG

La première hausse effective au 1er mai 2026 notifiée par le département, l'une des autorités de contrôle et financeur des EHPAD a conduit à une hausse de 1,48 % des tarifs d'hébergement pour l'ensemble des résidents accueillis.
Une seconde augmentation à la main cette fois-ci de l'établissement a été opérée au 1er juillet 2026 pour les nouveaux entrants non bénéficiaires de l'aide sociale.

Tarifs site Saint-Louis nouveaux entrants après le 01/07/2026 :
- 88,54 chambre simple
- 86,01 chambre double

(inférieurs aux tarifs des EHPAD environnant)

Tarifs site Bois-Renoult :
- 97,26 chambre simple
- 94,77 chambre double.

Pour les résidents bénéficiant de l'aide sociale le tarif est différent.

d. Modalités de mise à jour du site internet (menus, animations, élections…)

Le site internet est actuellement géré par deux personnes :

- Le directeur référent de site
- La secrétaire de direction.

Les membres soulignent le manque de fluidité dans la mise à jour des documents en ligne.

S'agissant des animations il est convenu en séance de revoir la forme en privilégiant un paragraphe expliquant le type d'animations que l'établissement propose plutôt que le planning, outil régulièrement sujet à modifications.

S'agissant des menus, il est convenu que les semaines à thème seront systématiquement publiées sur le site.

⇨ **Travail à mener par l'établissement en vue d'identifier des pistes d'amélioration de la tenue du site internet.**

e. Elections de la présidence du Conseil de la Vie Sociale

Les PV des élections sur les différents collèges sont présentés en séance étant rappelé que s'agissant :

- des représentants des familles, seul les sièges dédiés au site Bois Renoult ont fait l'objet d'élections dans la mesure où seulement 2 candidats pour 2 sièges sur le site Saint Louis se sont manifestés, ils ont donc été désignés représentant des familles de plein droit ;
- les représentants de l'organisme gestionnaire ont été désignés par la direction de l'établissement, le Code de l'action sociale et des famille étant silencieux sur leurs modalités d'élection

3. Projet d'établissement, politique qualité services aux résidents

a. Point d'étape relative au projet avec LNA Santé

Le 8 juillet LNA Santé rencontrera les représentants des familles et des résidents membres du CVS.

Les membres du CVS regrettent que cette réunion se tienne sur le site Saint Louis. Monsieur Fleurentdidier rappelle que le site Saint-Louis est le siège de l'Etablissement.

Les représentants des professionnels au CVS s'étonnent de ne pas avoir été conviés.
Monsieur Fleurentdidier répond que la représentation du personnel est assurée par le CSE, lequel constitue de façon naturelle l'interlocuteur de la direction depuis le démarrage des discussions.

Une intervention de LNA Santé en grand groupe est prévue à l'automne 2026.

b. Information relative au règlement intérieur du Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD, présenté par Mme BETTON

Dans les suites des récentes élections, le CVS va devoir adopter son règlement intérieur. Une proposition sera prochainement élaborée sur la base du précédent RI et soumise aux membres.

c. Plaintes et réclamations, présentés par Mme BETTON

Modalités et Type de signalement	
EHPAD	
Ecrit	19
Oral	0
Par l'usager	0
Par l'entourage	19
TOTAL	19

En jour	*2026*
Délai moy. AR	7,5
Délai moy. Rép.	17

Le SRU a par ailleurs été destinataire à date de **8 courriers d'éloges à destination de l'EHPAD**

Les thématiques de plaintes et réclamations et actions correctives mises en place :

Domaine/Motifs			Actions mises en place
Accueil et administration	2	• Attente/délai liés aux consultations • Difficultés à joindre le service	• Information du service assurant les consultations • Sensibilisation par l'encadrement sur la disponibilité auprès des familles/proches
Prise en charge médicale	6	• Information du malade/de la famille • Accès au dossier médical	• sensibilisation par l'encadrement sur la disponibilité auprès des familles/proches
Prise en charge paramédicale	6	• Accompagnement à la toilette, au repas/surveillance • Manque de disponibilité du personnel • Information du malade /de la famille • Coordination et communication entre les équipe/services	• Intégration des souhaits liés à la toilettes dans le PPA • sensibilisation par l'encadrement sur la communication adaptée auprès des familles/proches • analyse collective et identification des pistes d'améliorations pour communication plus fluide entre les établissements et auprès des familles et proches
Vie quotidienne - environnement	12	• Transport externe • Comportement des voisins de chambre • Hygiène et propreté des locaux • Non respect des gestes d'hygiène • Perte de prothèse • Prestations hôtelières • Alimentation/diététique	• Réclamation faite auprès du prestataire transports • Mise à disposition des résidents concernés de leur clé de chambre + prescriptions de mesures de contentions • Intégration des souhaits liés à la toilettes dans le PPA • Déclaration sinistre
Droits des patients	4	• Négligence • Respect de la dignité et de l'intimité • Attitude des professionnels vis-à-vis de la famille/des proches • Modalités d'annonce d'un décès	• Grosse sensibilisation du personnel par l'encadrement au respect de la dignité et de l'intimité et à la posture et au langage employés envers les familles/proches

d. Ouverture du système d'information maltraitance SIRENA – Lancement du formulaire de réclamations en ligne pour les usagers, présenté par Mme BETTON

Depuis le 15 avril dernier, le formulaire national de réclamation en ligne est accessible pour toute réclamation d'usagers concernant un établissement ou service, un professionnel ou intervenant des champs sanitaires, sociaux ou médico-sociaux, un proche ou toute autre personne.

- ➔ *A qui s'adresse la démarche*? Toute personne peut faire une réclamation ou un signalement pour soi ou pour une autre personne.
- ➔ *Y a-t-il des pièces justificatives à fournir ?* Seulement les pièces en lien avec votre dossier
- ➔ *Quelle est la durée de remplissage de la démarche ?* Estimée à 28 mn. Le délai peut varier en fonction des options choisies par la personne.

e. Information sur l'instruction n° DGCS/SD2A/SD3A/SD3B/SD4C/2026/45 du 1er avril 2026 relative au droit de recevoir des visites en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) du champ de l'autonomie, présenté par Mme BETTON

f. Evènements indésirables

En l'absence des éléments, il est convenu de la présentation de ce point à la prochaine séance.

g. Charte des droits et libertés de la personne accueillie, traduction en version Facile à lire et à comprendre (FALC), présenté par Cécile BETTON

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre les maltraitances (2024-2027), une version FALC de la charte des droits et libertés de la personne accueillie en ESMS a été élaborée.
Pour rappel, ladite charte instituée par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 et mentionnée à l'article L.311-4 du CASF, constitue l'un des 7 outils fondamentaux garantissant l'exercice effectif des droits des usagers dits "outils de la loi 2002-2".

h. Modification de la liste des personnes qualifiées, présenté par Mme BETTON

L'arrêté ci-dessous a été affiché dans les locaux. C'est l'occasion de rappeler le rôle des personnes qualifiés.

ARRETE n° A-26-00058 du 13/04/2026
annule et remplace l'ARRETE n°2019 - PESMS – 211 du 12 juin 2019

Portant désignation des personnes qualifiées prévues à l'article L311-5 du Code de l'action sociale et des familles

Dans le cas d'un simple questionnement ou d'un différend intervenant dans un établissement ou un service médico-social, l'usager ou ses représentants légaux peuvent faire appel à une personne qualifiée en vue de l'aider à faire valoir ses droits. La personne qualifiée a un rôle de médiateur, de soutien et d'information. Son intervention est gratuite et réalisée en toute discrétion.

Personne qualifiée	Champs de compétence
Jeanne BROUSSE	Personne âgée Personne en situation de handicap Centres d'hébergement pour personnes en difficulté sociale
Martine SALIOT	Personne âgée Service tutelle / curatelle
Chantal CAILLABET	Personne en situation de handicap
Benoit COUDERT	Centres d'hébergement pour personnes en difficulté sociale Personne âgée
Viviane CARTAIRADE	Social, Hébergement et Logement Protection de l'enfance / Aide Sociale à l'Enfance
Malika ZEKRI	Social, Hébergement et Logement Protection de l'enfance / Aide Sociale à l'Enfance
Catherine ARNAULT	Aide Sociale à l'Enfance

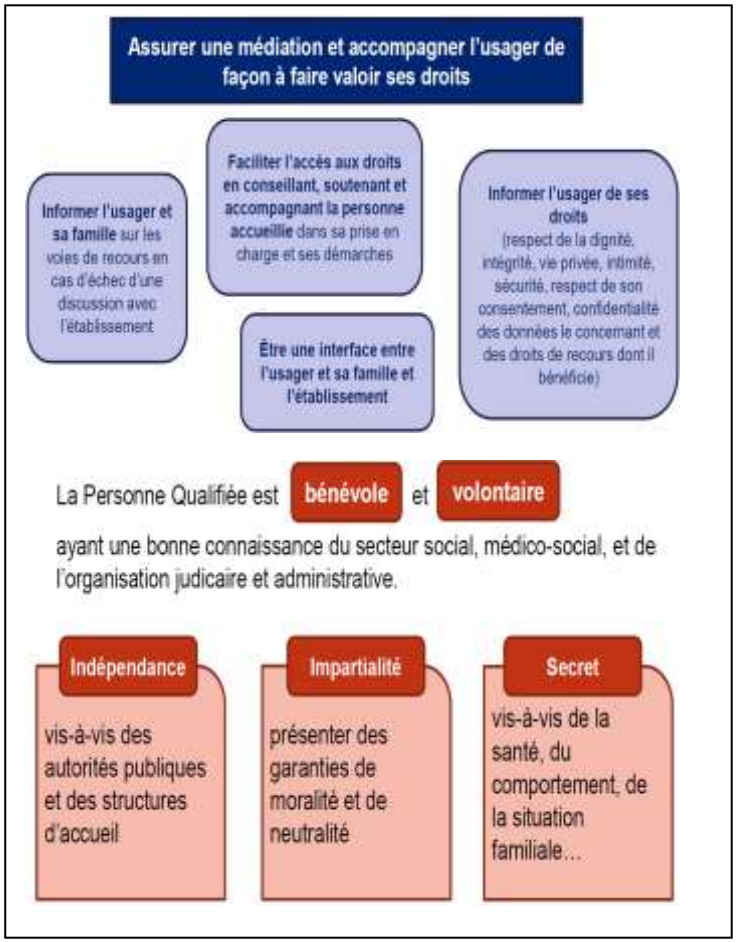

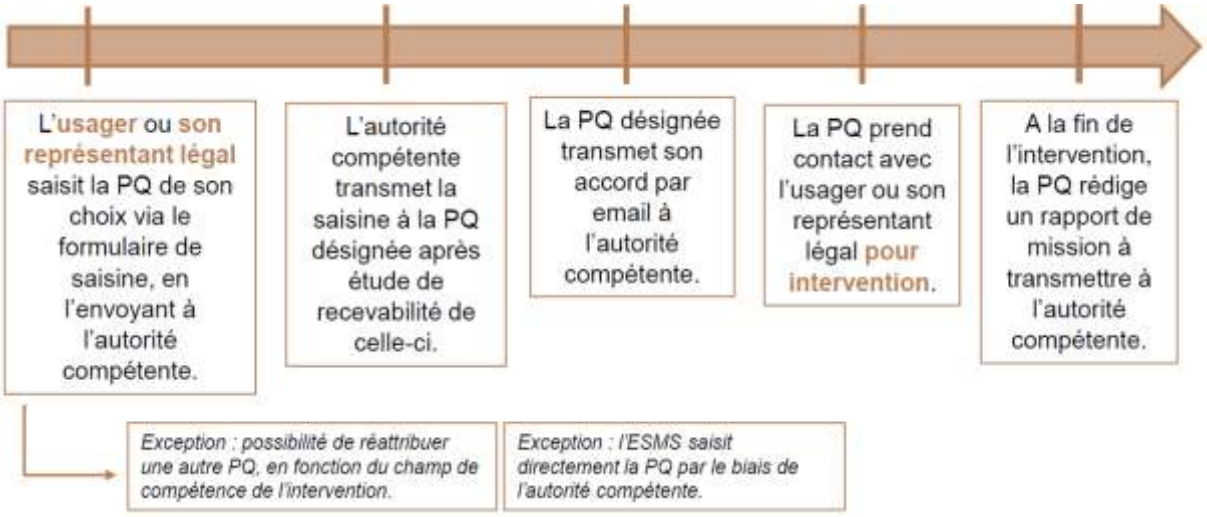

i. Enquêtes et questionnaires au sein des Unités Protégées

Les représentants des familles évoquent les difficultés pour ces dernières à accéder aux enquêtes.

Cette problématique a effectivement été soulevée par la DQSPP et partagée à nouveau à l'occasion de l'évaluation de l'EHPAD. Un groupe de travail va être constitué afin d'identifier des pistes d'amélioration et d'optimisation du taux de participation. Quelques pistes sont évoquées en séance :

- Aide soignant
- Envoi par mail
- Dépôt à l'accueil

4. Ressources humaines et politique sociale

5. Questions financières et plan d'investissement

Le support sera diffusé aux membres à l'issue de la séance.

6. Question diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 17h30

Président du CVS